

## MIEUX ACCOMPAGNER LES ARTISANS, UNE AMBITION QUE PARTAGENT LA CGSS ET LA CMAR DANS UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

La CGSS et la CMAR signent aujourd'hui une convention de partenariat pour mieux répondre aux besoins et attentes des artisans et pour mieux les accompagner dans la vie de leurs entreprises.

L'Artisanat à la Réunion, ce sont 18 000 entreprises employant 44 000 salariés. Quel que soit leur secteur d'activité, ces artisans souhaitent des relations simples et efficaces avec leurs Caisses de Sécurité sociale.

Face à cette demande et soucieuse d'adapter ses services à l'évolution de l'économie réunionnaise et aux besoins particuliers de ses entreprises, la CGSS a engagé dès 2016 une réflexion autour d'une offre de services destinée aux entreprises, qu'elle entend développer cette année pour la rendre optimale et qu'elle a confiée à un département dédié à la « Relations Entreprises ».

De son côté la CMAR, s'attache aussi à apporter des réponses adaptées aux besoins et attentes des artisans et leur propose des parcours personnalisés. De par son empreinte locale et du fait de sa proximité avec les entreprises, la CMAR constitue un partenaire privilégié avec lequel la CGSS souhaite renforcer sa collaboration pour favoriser ensemble l'essor de l'artisanat dans l'économie locale.

C'est le point de départ d'une nouvelle coopération visant l'efficacité, dans laquelle nos deux organismes CGSS et CMAR s'engagent par la signature d'une convention de partenariat. Première du genre en mode transverse elle va concerner tous les secteurs de la CGSS, en relation avec les entreprises, dans le cadre d'une offre de services globale.

Cette convention renforcera les actions conjointes de la CGSS et de la CMAR au profit des artisans mais également des futurs artisans du département.

Elle vise à mettre en œuvre sur le territoire réunionnais des actions opérationnelles autour de 4 axes :

- **Axe 1 : Accompagner les entreprises artisanales dans leur développement**
- **Axe 2 : Informer/ Sensibiliser les artisans sur les offres de service de la Sécurité sociale**
- **Axe 3 : Favoriser la production de données économiques locales**
- **Axe 4 : Informer et sensibiliser les apprentis et stagiaires de la formation professionnelle sur les offres de service de la Sécurité sociale**

Ces axes seront ensuite déclinés en fiches action afin d'assurer leur opérationnalité. Les parties prenantes veilleront à l'atteinte des objectifs fixés et à faire « vivre » cette convention, particulièrement lors de cette année de lancement.

En plus d'intégrer les parcours déjà prévus par la CMAR, la CGSS proposera des parcours spécifiques pour accompagner nos artisans dans le développement de leur activité sur la base d'un partenariat gagnant/ gagnant.

La production de données économiques locales est un des axes forts de cette convention.

La mise en commun des bases de données de nos deux organismes permettra d'une part une meilleure connaissance du tissu économique de notre département et d'autre part la production de chiffres et analyses sectorielles. Ainsi les observatoires de la CGSS et de la CMAR s'engagent à coproduire des études thématiques périodiques afin de mieux comprendre les caractéristiques et les évolutions de ce secteur économique et de les analyser. Ces services s'attacheront ensuite à partager et diffuser ces études.

Enfin, des actions spécifiques en direction des stagiaires et des apprentis seront organisées afin de sensibiliser le jeune public à une meilleure connaissance de nos institutions et au rôle qu'elles peuvent jouer en faveur des futurs artisans.

Cette convention servira de « modèle » pour d'autres à venir, car la CGSS souhaite, dans le cadre de « ses Relations Entreprises », étendre le champ de ses partenariats à d'autres instances au titre desquelles on peut déjà citer, la CCIR, le MEDEF, la CGPME ayant un rôle majeur dans l'économie locale.

### > QUELLE OFFRE DE SERVICES POUR L'ARTISAN DE LA RÉUNION ?

- Information / Sensibilisation sur les services de la Sécurité sociale et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Accompagnement des artisans dans leurs relations avec la CGSS à chaque moment clé de la vie de leur entreprise (installation, prévention de la défaillance, relations employeurs/salariés,..)
- Promotion, information, accompagnement des services dématérialisés (net-entreprises.fr, compte AT/MP, Ameli Employeurs, DSN,...)
- Préparation à la retraite des salariés seniors
- Préparation à la retraite des chefs d'entreprises artisanales proches de l'âge de la retraite,....